

DÉCISIONS · 26/10/2001

Jugement TC Antibes — SARL Les Pins

TYPE	JURIDICTION	DATE	PARTIES
Décision de justice	Le tribunal de commerce d'Antibes	26/10/2001	Des sociétés du franchisé

FICHE DE SYNTHÈSE

Liquidation judiciaire de la SARL Les Pins — Tribunal de commerce d'Antibes · 26 octobre 2001

Aperçu : jugement de la première chambre du Tribunal de commerce d'Antibes, rendu sur déclaration de cessation des paiements de la SARL Les Pins (restauration alimentaire, Juan-les-Pins), présentée par son gérant Bernard Collorafi.

L'essentiel

Le 23 octobre 2001, Bernard Collorafi, gérant, a procédé à la déclaration de cessation des paiements de la société. Après comparution et débats à l'audience du 24 octobre, le tribunal retient que le redressement de l'entreprise est manifestement impossible et que le demandeur sollicite la liquidation. Statuant par jugement contradictoire et en premier ressort, au visa de l'article L. 622-1 du code de commerce, il constate l'état de cessation des paiements et ouvre directement une procédure de liquidation judiciaire.

- Date de cessation des paiements fixée provisoirement au 26 avril 2000.
- Juge-commissaire : Madame Petit ; suppléant : Monsieur Salon.
- Mandataire liquidateur : Maître Gilles Gauthier (Sophia Antipolis).
- Dépôt de la liste des créances dans un délai de dix mois.

Portée

Cette décision clôt l'exploitation de l'une des sociétés du franchisé et marque, au plan judiciaire, l'issue économique du conflit avec McDonald's pour cette structure.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/jugement_tc_antibes_sarl_les_pins_26_10_2001/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.